



Etat de Vaud
Département de la santé
et de l'action sociale
Service de la santé publique
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Lausanne, le 21 mai 2012

U:\1p\politique_economique\consultations\2012\POL1236.docx
PHG/naf

Consultation sur la stratégie cybersanté vaudoise

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre invitation du 3 mai dernier, sollicitant notre avis sur la mise en consultation de la stratégie eHealth au niveau cantonal. Nous avons répondu à la consultation en ligne, comme vous nous le proposiez, mais nous nous permettons d'apporter quelques développements dans cette lettre.

En établissant une stratégie de cybersanté vaudoise, le canton transcrit à l'échelon "opérationnel" la stratégie nationale eHealth suisse, adoptée en 2007. Le domaine de la santé est en effet du ressort des cantons. L'objectif est de formaliser le recours aux moyens électroniques de communication pour rendre le suivi des patients plus sûr, de meilleure qualité et plus efficace.

La stratégie prévoit deux phases: au cours de la première étape, les informations suivront le patient, par exemple entre l'hôpital et le médecin traitant; dans la seconde phase, il y aura mise à disposition d'un "dossier patient partagé". Le consentement explicite des personnes concernées sera alors requis et c'est le patient lui-même qui gèrera les droits d'accès. Vaud compte reprendre le projet-pilote genevois e-toile, puis concevoir en commun avec Genève les développements futurs. Les charges d'exploitation annuelles sont évaluées entre 1 et 2 millions de francs par an pour l'exploitation, une fois que le rythme de croisière est atteint.

La CVCI soutient cette stratégie dans ses grandes lignes. La réalisation, à terme, d'un dossier partagé, permettra des gains de temps qui profiteront en premier lieu aux patients, dont les traitements pourront être plus rapidement adaptés. Dans un second temps, c'est l'ensemble du système de santé qui y gagnera, puisqu'une meilleure circulation de l'information évitera des analyses, examens ou diagnostics à double. Cela contribuera à freiner la hausse des coûts.

La reprise de la plate-forme pilote genevoise e-toile est rationnelle. Le développement d'un tel outil étant évalué à 10 millions de francs, le canton de Vaud s'évite des dépenses inutiles, quoiqu'il ne faille pas sous-estimer les adaptations inévitables qui se révéleront nécessaires en raison des spécificités vaudoises. La CVCI préconise par ailleurs de définir une clé de répartition préalable des dépenses à venir.

La CVCI tient à attirer l'attention sur la question de la protection des données. La stratégie telle que présentée insiste certes sur le "consentement explicite" des patients, mais il est nécessaire d'aller plus loin. L'accord donné par chacun doit pouvoir être ultérieurement résilié: nous demandons que cette possibilité soit formellement inscrite dans le document.

Toujours en lien avec cette problématique de la sphère privée, le projet prévoit que l'Etat confie la gestion des solutions informatiques "à des tiers de confiance". Cette sous-traitance devra prévoir, par contrat, quelle sera la marche à suivre propre à garantir une confidentialité absolue des données des patients si le partenaire choisi venait à faire faillite ou à être racheté. La CVCI est d'avis qu'il faut être le plus précis possible sur cette question.

En conclusion, la CVCI appuie la stratégie de cybersanté proposée. Elle demande cependant que la question de la protection des données soit davantage formalisée, à l'avantage des patients.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Philippe Gummy
Responsable communication